

On désigne sous le terme d'aliments industriels transformés, supposés avoir des vertus préventives ou curatives pour la santé : baisse du cholestérol, renforcement de l'immunité, etc.

La Commission européenne a autorisé récemment 222 demandes d'« allégation santé » par l'industrie agro-industrielle. Mais plusieurs problèmes, relevés par le Dr Laurent Chevallier, nutritionniste, se posent. D'une part, la Commission n'analyse que les études fournies par les industriels eux-mêmes. Celles-ci peuvent être biaisées, orientées, voire fausses. D'autre part, « ce n'est pas parce qu'un élément supposé bénéfique est ajouté que le produit transformé est bon dans son ensemble, car il peut aussi concentrer des résidus de pesticides, des cocktails colorants et autres additifs insuffisamment étudiés en termes d'interactions, avoir des emballages inadéquats... ». Or, la Commission européenne ne tient nullement compte de ces éléments pour rendre sa décision. Par conséquent, le Dr Chevallier se dit contre le « principe même des allégations pour éviter d'ouvrir la porte ouverte à de multiples dérives ».

Univadis - 6/6/12 - Le Point